

Sécheresse, continuité écologique, gestion du cormoran : les sujets brûlants des pêcheurs...

Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, interrogée lors du congrès de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

Le congrès annuel de la FNPF s'est tenu le lundi 19 septembre, en présence de **Bérangère Couillard**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Ecologie, **Claude Roustan**, président de la FNPF, **Jean-Paul Doron**, vice-président de la FNPF, **Pierre Dubreuil**, directeur général de l'Office Français de la Biodiversité et **Jean-Pierre Decool**, sénateur, membre du groupe d'études « Chasse-Pêche ».

Un état de sécheresse grave et persistant

Suite à la mobilisation sans précédent des structures de la pêche de loisir pour faire face à l'état de sécheresse qui s'est abattu sur notre territoire cet été, le président de la FNPF a vivement interpellé l'Etat dans son rôle de gestion de l'eau, bien commun essentiel.

Même si les arbitrages entre les différents usagers de la ressource sont compliqués, Claude Roustan a fortement condamné les dérogations individuelles accordées en situation de stress hydrique et appelé les fédérations de pêche à y opposer des recours systématiques en justice. Il a ajouté regretter la fuite en avant que constitue la multiplication des retenues de substitution d'eau et rappelé qu'elles ne sont pas une alternative crédible à nos changements globaux et au défi de la baisse annoncée des débits de nos rivières.

Une enquête interne, menée par la FNPF*, a révélé que 72% des fédérations départementales avaient réalisé des pêches de sauvetage liées à la sécheresse durant cet été (dont près de la moitié en ont mené une dizaine ou plus). Des solutions palliatives d'urgence qui montrent le manque d'anticipation des services de l'Etat...

Consciente de ces enjeux, la ministre a reconnu que les écosystèmes naturels et notamment le milieu aquatique avaient pâti des arbitrages sur le partage de la ressource. Elle a sollicité un retour d'expérience pour tirer tous les enseignements de cet épisode et a demandé à la FNPF d'y participer activement.



**Enquête menée auprès de 63 fédérations départementales de pêche en France en septembre 2022*



Concernant la police de l'eau, le Directeur Général de l'OFB, Pierre Dubreuil, a annoncé que 8 000 contrôles avaient été effectués depuis fin mai 2022, contre 1 500 sur la même période l'an passé.

La continuité écologique, un sujet détricoté régulièrement par la loi

Sur ce dossier, Claude Roustan a regretté les nombreux détricotages successifs par la loi. Une situation ubuesque, car à ce jour, tous les ouvrages doivent respecter la continuité écologique... Tous, sauf les moulins.

Il a aussi rappelé l'impact des 100 000 ouvrages qui entravent les cours d'eau français sur les populations piscicoles migratrices, dont 8 espèces sur 9 présentes en France sont en grande difficulté.

Il a enfin affirmé l'attente forte de la FNPF envers son ministère de tutelle, afin qu'il se surpasse pour incarner ce combat avec détermination et constance, notamment dans un contexte de projet de loi sur les énergies renouvelables qui sera prochainement en discussion. Le président de la FNPF a ainsi appelé les parlementaires à ne pas sacrifier davantage les cours d'eau !

La gestion du Cormoran au cœur des débats

Claude Roustan a fermement interpellé la ministre sur le non-renouvellement des autorisations de tir du cormoran sur les eaux libres. « *Nous ne lâcherons rien !* », a-t-il déclaré, en indiquant que ce revirement soudain et subi contrarie fortement la dynamique de l'un des plus grands réseaux associatifs français, alors même que la biodiversité a besoin de toutes les forces vives qui se mobilisent pour elle...

La ministre a répondu que la sortie de l'arrêté n'est certainement pas l'épilogue de ce sujet pour lequel elle souhaite travailler dans la transparence des données, des enjeux et dans un esprit de concertation. Afin d'avancer sur ce dossier, elle a demandé à l'OFB d'étudier et de comparer les données issues des recensements de l'espèce avec celles provenant des pêches électriques réparties sur le territoire, afin d'aider à objectiver l'impact sur les poissons du grand cormoran. Les instances de pêche de loisir ont confirmé rester pleinement mobilisées pour obtenir des régulations départementales.

Ce congrès 2022 aura été marqué par des échanges énergiques, au cours desquels la FNPF a pu exprimer ses attentes et préoccupations, devant une représentante de l'Etat à l'écoute et consciente du rôle essentiel des 4 000 structures de pêche de loisir, en leur qualité d'association agréées pour la protection du milieu aquatique.

« La pêche de loisir est un art de vivre connecté à la nature et au grand cycle de l'eau. C'est un atout pour la préservation de notre patrimoine naturel tant exposé aux impacts des activités humaines et du changement climatique. »

Bérange Couillard, secrétaire d'État en charge de l'Écologie

« Nous sommes des défenseurs de la première heure de notre politique de l'eau qui présente de nombreux avantages. Mais nous regrettons que l'Etat n'occupe pas pleinement la place qui est la sienne au regard de l'enjeu ! »

Claude Roustan, président de la FNPF